

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 16 avril 2026

Dole - 18H30

Président : Monsieur Georges JEANNEROD, Doyen d'âge
Secrétaire de séance : Madame Patricia ANTOINE

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 77
Nombre de procurations : 7
Nombre de votants : 84
Date de la convocation : 10 avril 2026
Date de publication : 23 avril 2026

Conseillers présents

ANTOINE Patricia	EPAILLY Nicolas	MEUGIN Olivier
AUVERNOIS Pascal	FICHERE Jean-Pascal	MILLIER Cyril
BACLET Jean-Luc	FIUMANA Christiane	MIRAT Maryline
BERTHAUD Mathieu	FRISA Gaétan	MONNERET Christophe
BOICHUT Elodie	GAGNOUX Jean-Baptiste	MURA-BIRON Aurélie
BOITET Julie	GAUTHRAY-GUYENET Thierry	MUSSOT Jean-Paul
BOLIS Christine	GIROD Jacques	OUDOT-LUPO Anna-Maria
BONIN Jean-Luc	GOMET Nicolas	PANNAUX Joël
BONJOUR Thierry	GRUET Justine	PERNOUX Annie
BOUFFAUT Mathilde	GUERRIN Bernard	POIGEAUT Dominique
BOURDET Alain	GUIBELIN Hervé	RAMAUX Ingrid
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	HIERHOLZER Thomas	REBILLARD Jean-Michel
BROCARD Claire	JARROT Laetitia	ROBERT Jean-Claude
BRUGNOT Florence	JEANNEROD Georges	ROUGIER Delphine
CALINON Séverine	JOBELIN Sophie	ROUX Serge
CERNELA Patrice	LABOUROT Céline	ROY Jean-Yves
CHAFFANGE Gilles	LAVRUT François	RYAT Thomas
CHAMPANHET Stéphane	LEFEVRE Jean-Philippe	SAGET Emmanuel
CHEVAUX Myriam	LEGRAND Jean-Luc	SOLDAVINI Grégory
CRETIN-MAITENAZ Blandine	MARCHAND Pascal	STEFANUTTI David
DAUBIGNEY Jean-Michel	MARCHAND Sylvette	STOLZ Julien
DEJEAN Sylvie	MATHIOT Agnès	THEVENIN Hélène
DELAINE Isabelle	MAZIER Bruno	TOUAMA Fatiha
DOUZENEL Alexandre	MELET Joëlle	TROGER Christelle
DUPRE Philippe	MENETRIER Louis-Joseph	TRONCIN Dominique

Conseillers suppléés

CHEVAUX Bruno suppléé par CLAIROTTE Christian LACROIX Olivier suppléé par BARDOUX Catherine

Conseillers absents ayant donné procuration

BERNARDIN Daniel donne procuration à JEANNEROD Georges
BERTHET Romain donne procuration à GRUET Justine
FRANCHINI Patrick donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
GRENIER Laurence donne procuration à MARCHAND Sylvette
MBITEL Mohamed donne procuration à MIRAT Maryline
NONNOTTE Catherine donne procuration à MAZIER Bruno
ROCHE Paul donne procuration à CHAMPANHET Stéphane

Conseillers absents non suppléés et non représentés

Néant

Objet : Election du Président

Rapporteur : Monsieur Georges JEANNEROD, Doyen d'âge

En application de l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « A partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du président, les fonctions de président sont assurées par le doyen d'âge ».

En application de l'article L2121-17 du CGCT, le Président de séance vérifie que la condition de quorum est bien remplie.

Le Président rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Afin de constituer le bureau, le Président désigne Madame Mathilde BOUFFAUT et Monsieur Alexandre DOUZENEL en qualité d'assesseurs.

Le doyen d'âge fait un appel à candidatures.

Il est proposé la candidature de Monsieur Jean-Pascal FICHERE.

Les conseillers communautaires procèdent au vote électronique dans le respect des principes fondamentaux qui commandent les opérations électorales, à savoir le secret du vote et la sincérité du scrutin.

Vu l'arrêté préfectoral n°3920251017-00006 du 17 octobre 2025 constatant le nombre de sièges que compte l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et leur répartition par commune membre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-6-1 et L.5211-9,

Vu le procès-verbal de l'élection du Président annexé à la présente délibération, faisant état des résultats ci-dessous à l'issue du 1^{er} tour de scrutin :

Candidat :

- Jean-Pascal FICHERE

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	84
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	5
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages exprimés (b – c - d)	79
f. Majorité absolue	40

Obtiennent :

- Jean-Pascal FICHERE : 70 voix
- Patricia ANTOINE : 7 voix
- Pascal AUVERNOIS : 2 voix

Le Conseil Communautaire **PROCLAME** Monsieur Jean-Pascal FICHERE Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et le **DÉCLARE** immédiatement installé.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Tous services

*Fait à Dole, le 16 avril 2026.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Jean-Pascal FICHERE.

